



VILLE DE LOOS EN GOHELLE

MARCHE D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
Support Technique : Travaux d'entretien et de propreté des espaces verts publics

MARCHE DE SERVICE

Règlement de la consultation
R.C

Maître d'ouvrage:

Commune de LOOS EN GOHELLE
Hôtel de Ville
Place de la République
62750 LOOS EN GOHELLE
TEL : 03 21 69 88 77
FAX : 03 21 69 88 79

Date limite de remise des offres : Le 02 avril 2024 à 12 heures

Ce document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6.

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

La ville de Loos en Gohelle confiera au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur la préservation d'espaces publics (nettoyage et/ou entretien).

Ces heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement accompagnées d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne.

La Commune de LOOS EN GOHELLE s'est engagée, à faire en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire.

Dans cette dynamique d'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales.

L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la reconstruction sociale. C'est pourquoi il est demandé aux soumissionnaires de faire réaliser des activités d'utilité sociale liées à l'entretien d'espace public par des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Parallèlement à ce retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées, des mesures de soutien socio-professionnel individualisées leur seront proposées.

Les prestations sont à réaliser sur le territoire de la Commune de LOOS EN GOHELLE

Leur description précise est indiquée à l'article 7 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Entendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics. Elle donnera lieu à la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

2.2 Décomposition en lots et en tranches

Sans objet

2.3 Délai d'exécution

Le marché est passé pour une durée de **un an renouvelable 3 fois tacitement.**

1^{er} année : date de la notification au 31 décembre 2024

2^{ème} année : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

3^{ème} année : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

4^{ème} année : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.5 Modification du dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 12 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr/>. Le téléchargement seul du DCE est également possible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://loos-en-gohelle.fr/marches-publics/>

Article 3 : Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Les critères de sélection des candidatures sont :

- **Capacités professionnelles :**

Les candidats justifieront d'une activité ayant principalement un caractère d'utilité sociale. Ils fourniront tous documents utiles à cet effet, entre autres, toutes conventions, attestations et références éventuelles.

- **Capacités techniques :**

Les candidats justifieront d'une expérience significative dans le domaine d'activité support d'insertion. Ils préciseront leurs moyens en matière de personnels d'encadrement, spécialisés dans le domaine de l'insertion.

- **Capacités financières :**

Les candidats devront fournir des renseignements sur leurs capacités financières, en rapport avec l'importance du marché envisagé.

Article 4 : Le jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 du Code des Marchés Publics. Conformément à cet article, le Pouvoir Adjudicateur éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou ne comportant pas l'ensemble des pièces figurant à l'article 5 du présent règlement.

Lors du jugement des offres il sera tenu compte de trois éléments :

1. La pertinence de la démarche d'insertion,
2. Modalités techniques spécifiques au marché,
3. Le coût du dispositif d'insertion et de qualification professionnelle.

Critère de sélection et pondération :

➤ **Performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (50 points)**

- Les modalités de recrutement mises en œuvre par l'opérateur (10 points)
 - Production des fiches de poste par rapport aux supports proposés (3 points)
 - Comment organisez-vous le sourçage des candidatures ? Quel est votre partenariat mobilisé ? (3 points)
 - Décrivez votre méthodologie de recrutement (4 points)
- Les modalités d'intégration des futurs salariés (10 points)
 - Décrivez les premiers mois du salarié en insertion : modalités d'accueil et d'intégration du salarié (4 points)
 - Une ou des formations, liées à l'adaptation aux postes de travail, est-elle, sont-elles prévues ? (4 points)
 - Quelles sont les modalités de transmission des droits et devoirs du salarié en insertion (2 points)
- Les modalités d'accompagnement socio-professionnel du salarié(e) en insertion (10 points)
 - Quels sont les moyens internes et/ou externes assurant l'accompagnement socio-professionnel du salarié(e) en insertion ? (5 points)
 - *Quels outils seront mis en place pour définir le diagnostic socio-professionnel individuel? (5 points)*
- Les actions de formation et de qualification mises en place (10 points)
 - Quels sont les partenariats mis en place avec des organismes de formation et de votre OPCO et autres partenariats au regard de la formation? (5 points)
 - Décrivez les formations (qualifiante, diplômante, professionnelle) qui pourront être mises en place à partir de ces supports de postes et des projets professionnels développés avec les salariés en insertion. (5 points)
- Les moyens mis en œuvre pour la préparation à la sortie du contrat (10 points)
 - Quels sont les moyens mis en œuvre pour évaluer le parcours professionnel (3 points) ?
 - Quels sont les outils internes et/ou externes pour l'accompagnement à la sortie (3 points)
 - Allez-vous mettre en place une ou des immersion(s) en entreprise(s) ? Si oui comment ? (2 points)
 - Sur quel partenariat et quelle méthodologie vous appuierez-vous pour faciliter le retour à l'emploi du salarié(e) en insertion ? (2 points)

➤ **Modalités techniques spécifiques au marché (20 points)**

- Les moyens humains affectés à « un référent qualité » de la mission (10 points)
 - Les moyens en matériels et d'organisation du chantier : (10 points)
- Le coût du dispositif d'insertion et de qualification professionnelle : (30 points)

Article 5 : Condition d'envoi et de remise des offres

Les offres seront établies en Euros et en langue française.

La transmission de l'offre ne peut se faire qu'une seule fois.

Les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique. L'adresse de la plateforme est la suivante : <https://marchespublics596280.fr/>

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Une enveloppe « candidature » comprenant :

1. La lettre de candidature (sur formulaire DC 1), dûment complétée et signée par une personne habilitée à représenter le candidat (ou l'ensemble des membres du groupement en cas de candidature groupée), en application des articles R2142-3, R2142-4 et R.2143-3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, du code de la commande publique (avec les documents attestant le cas échéant du pouvoir du signataire) ;
2. La déclaration de candidature (sur formulaire DC 2), dûment renseignée (le candidat veille à y mentionner le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché des trois derniers exercices) ;
- 3- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat comme sus indiqué, ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée à l'engager
- 4- Références et certificats de capacités pour des prestations de même nature et des travaux similaires
 - liste de références de prestations équivalentes en cours d'exécution ou exécutées au cours des cinq dernières années, indiquant notamment la date et le destinataire ;
 - les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité de la structure peut être apportées par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de la structure à réaliser la prestation d'insertion et de qualifications professionnelles demandées et à réaliser les travaux de rénovation d'équipement public support de la démarche.
 - Une présentation des moyens affectés à l'opération (personnel et matériel) et les conditions générales d'exploitation de la structure.
 - Extrait K ou K bis ou récépissé de déclaration au journal officiel, ou copie de la parution au J.O.
 - Copie de la convention passée avec l'Etat au titre de l'Insertion par l'Activité Economique.

Une enveloppe « offre » comprenant :

- L'acte d'engagement complété et signé.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) signé et ses annexes éventuelles.
- Le présent Règlement de Consultation complété et signé.

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) signé et ses annexes éventuelles.
- Le cadre de réponse.
- Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) complété et signé.
- Descriptif des lieux, des prestations et des surfaces des sites à entretenir signé.

Article 6 : Renseignements complémentaires

Personne habilitée à donner des renseignements complémentaires :

**Monsieur Le Maire de
La Commune de LOOS EN GOHELLE
Hôtel de ville
Place de la République
62750 LOOS EN GOHELLE**

ou

**PLIE de Lens Liévin et Hénin Carvin
91 bis, rue Jean Jaurès
62800 LIEVIN**

**Mme Mathilde Behague
Facilitatrice clauses sociales insertion
Tél : 03 21 74 98 18
Email : mathilde.behague@plie-llhc.fr**

Renseignements administratifs

Cobert Stéphanie
Directrice Générale Adjointe des Services
TEL : 03 21 69 88 77
FAX : 03 21 69 88 79
stephanie.cobert@loos-en-gohelle.fr

Renseignements techniques :

Didier Caron
Directeur des Services Techniques
Tel : 03 21 28 40 58
didier.caron@loos-en-gohelle.fr

Article 7 : comptable assignataire

Le Receveur de Lens Municipale